

Image not found or type unknown



Régularisation déclaration impôts

Par **CLAIREDU06**, le **10/09/2018 à 15:30**

Bonjour, rnrnMon frère, malade en invalidité, a négligé de déclarer ses revenus 2015 - 2016 et 2017. Il n'est pas imposable.rnJe souhaiterais l'aider à régulariser cette situation.rnPouvez-vous me conseiller sur la marche à suivre ?rnVous remerciant.

Par **Visiteur**, le **10/09/2018 à 21:23**

BonjourrnrnNon imposable, c'est moins grave...rnA-t-il été relancé par le fisc ?

Par **CLAIREDU06**, le **10/09/2018 à 22:05**

Non pas de relance du fisc, mais nous avons besoin des avis de non imposition pour une aide à domicile et d'autre part, il nous semble essentiel qu'il soit en règle avec le fisc.

Par **Tisuisse**, le **11/09/2018 à 07:21**

Bonjour CLAIREDU06,rnrnOn ne déclare pas ses impôts sur le revenu, le fisc les connaît déjà. On déclare ses revenus, c'est tout. J'ai donc corrigé votre texte dans ce sens. rnrnVoyez votre hôtel des impôts qui vous renseignera utilement.

Par **CLAIREDU06**, le **11/09/2018** à **08:06**

Merci de la correction ! L'hôtel des impôts est aux abonnés absents, impossible de les joindre pour prendre rendez-vous d'où ma question sur ce forum , ce qui peut paraître totalement stupide à l'administrateur Tisuisse, j'en conviens...

Par **Tisuisse**, le **11/09/2018** à **08:09**

Voyez alors votre Trésorerie Générale, les fonctionnaires y travaillant vous seront de bons conseils.

Par **CLAIREDU06**, le **11/09/2018** à **08:13**

Merci du renseignement, je n'y avais pas pensé....rnBonne journée,